

# Sécurité maximale dans la prévoyance professionnelle – *Swiss Life Business Protect*

*Une entreprise est confrontée chaque jour à de nouveaux défis, notamment la prévoyance professionnelle, que ce soit pour l'employeur, le conseil de fondation ou les représentants des employés. Assumez votre responsabilité et choisissez un partenaire fiable.*

## Votre situation

Vous cherchez la sécurité absolue en matière de prévoyance professionnelle et ne voulez pas vous occuper vous-même des placements. Vous voulez pouvoir vous concentrer sur vos affaires.

## Notre solution

**Swiss Life Business Protect** est la solution qu'il vous faut si la sécurité des capitaux de prévoyance est votre priorité absolue. Vous profitez d'une garantie de capital et d'intérêt de 100%. Vous avez en outre le droit de participer aux excédents. Les risques décès, invalidité et longévité sont pleinement couverts par Swiss Life.

## Quelle est la spécificité de cette solution de prévoyance?

- Protection complète: garantie complète et réassurance de tous les risques
- Garantie de capital et d'intérêt de 100%, illimitée, sur tous les capitaux de prévoyance
- Vous bénéficiez d'un droit contractuel à une participation aux excédents
- Cette solution ne présente aucun risque de découvert\* et des mesures d'assainissement sont exclues.

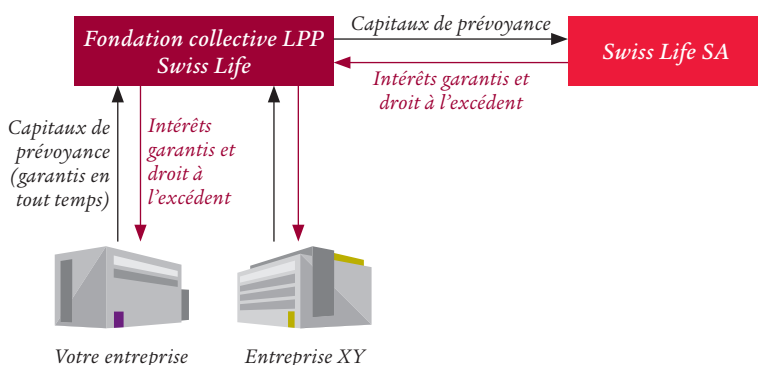
\*Lorsqu'une institution de prévoyance présente un découvert, cela signifie que le capital dont elle dispose ne suffit pas pour qu'elle puisse faire face à ses engagements.

## Chaque solution de prévoyance de Swiss Life vous apporte un bénéfice

- **Etendue des prestations:** vos besoins sont prioritaires. Les prestations peuvent être adaptées rapidement aux circonstances.
- **Grande flexibilité dans le mode de paiement:** vous pouvez payer les cotisations annuellement, trimestriellement ou mensuellement.
- **Administration:** vous pouvez gérer votre prévoyance professionnelle simplement et en ligne, toujours et partout; vous savez ainsi en tout temps quelle est votre situation.

## Représentation graphique de Swiss Life Business Protect

La sécurité des capitaux de prévoyance en ligne de mire



## Risque de placement

	aucun	faible	moyen	élevé
<b>Participation au choix de la stratégie de placement</b>		●		
<b>Opportunités de rendement</b>			●	
<b>Risques de placement</b>	●			

Cette solution accorde une priorité absolue à la sécurité des capitaux de prévoyance, et exige des clients qu'ils s'accommodent de moins bonnes perspectives de rendement.

## Notre offre

<i>Fondation</i>	Fondation collective LPP Swiss Life Fondation collective avec couverture de tous les risques (assurance complète)
<i>Gestion</i>	Swiss Life SA
<i>Etendue des prestations</i>	Prévoyance de base: les prestations minimales légales sont garanties en tout temps. Nous adaptons les prestations de prévoyance aux besoins de votre entreprise. Vous profitez d'une flexibilité maximale.
<i>Capitaux de prévoyance</i>	Garantie de capital et d'intérêt à 100% chez Swiss Life
<i>Investissement responsable</i>	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous <a href="http://www.swisslife-am.com/investissement-responsable">www.swisslife-am.com/investissement-responsable</a>
<i>Degré de couverture</i>	Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts à 100% par Swiss Life. Tout découvert est donc exclu.
<i>Financement</i>	Cotisations payables au choix: annuellement (d'avance) – trimestriellement (à terme échu) – mensuellement (à terme échu)
<i>Durée contractuelle</i>	Entre trois et cinq ans
<i>Prestations particulières</i>	A la retraite: • Retraite anticipée dès l'âge de 58 ans ou possibilité d'ajournement jusqu'à l'âge de 70 ans • Prestation de vieillesse sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux • Option en capital possible aussi pour les personnes en incapacité de gain • Possibilité de décider, jusqu'à un mois avant le départ à la retraite, de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de rente ou de capital  En cas d'incapacité de gain: • Les personnes assurées obtiennent une rente d'invalidité dès une incapacité de gain de 25%  En cas de décès: • Les conjoints et partenaires ont toujours droit aux prestations, indépendamment de leur âge et de la durée du mariage ou du partenariat. • Rente de partenaire automatiquement coassurée sans surprime. Enregistrement du concubin non nécessaire. Les prestations peuvent aussi être perçues en cas de décès par accident. • Les rachats d'années d'assurance peuvent être assurés comme capital-décès séparé.
<i>Taux de conversion</i>	• L'avoir de vieillesse obligatoire est converti au taux de conversion LPP. • L'avoir de vieillesse subobligatoire est quant à lui converti en appliquant le taux de conversion actuel de 4,9500% pour les hommes (à l'âge de 65 ans) et de 4,9954% pour les femmes (à l'âge de 64 ans).
<i>Taux d'intérêt pour l'avoir de vieillesse</i>	Pour la partie obligatoire, l'avoir de vieillesse est rémunéré selon la LPP, et pour la partie subobligatoire, avec un taux d'intérêt (y c. excédent lié aux intérêts) de 0,40% (2020).

*Montrez-vous intransigeant(e) sur votre prévoyance professionnelle.  
Faites confiance à notre expérience.*



### Informations supplémentaires et conseil individualisé

Etes-vous intéressé(e) par Swiss Life Business Protect? Nos conseillères et conseillers sont à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 043 284 33 11
- [www.swisslife.ch/entreprises](http://www.swisslife.ch/entreprises)